

Attestation

Etiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol relatif à leurs émissions de polluants volatils

Pour le produit :

MIPLAFIX 800

Délivré par : BOSTIK SA - France

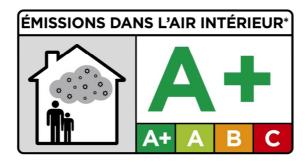
Date d'émission du certificat : 16/11/2015

Les émissions ont été évaluées selon les exigences de la réglementation française relative à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (Décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 & Arrêté du 19 avril 2011).

Les caractéristiques d'émission en substances volatiles du produit ci-dessus, une fois mis en œuvre, sont résumées comme suit :

Produit à très faible émission de COV.

Il est conforme à la classé A+ dans ce domaine, c'est à dire qu'il présente une émission de COV inférieure à 1000 $\mu g/m^3$ à 28 jours.



Charles MATHÉ
Chef de groupe marketing

Bostik SA - D 319 - Coubert - 77257 Brie-Comte-Robert Cedex Tél.: +33(0)1 64 42 13 36 - Fax: +33(0)1 64.42.16.67 - www.bostik.fr